



GSTAADERHOF

ACTIVE & RELAX HOTEL

Cluses et conditions générales régissant les réservations de chambres, les manifestations, et les séminaires à l'Hotel Gstaaderhof AG (GHOF).

Nous sommes heureux que vous ayez choisi l'hôtel staaderhof. Pour le succès de votre séjour, nous vous prions de tenir compte des conditions générales ci-après. Elles règlent les rapports contractuels entre vous, cher hôte, et l'Hotel Gstaaderhof AG (ci-après GHOF).

1. Réservation et responsabilité

L'accord de réservation et ses modifications se rapportant aux prestations de l'Hotel Gstaaderhof AG n'engagent l'Hotel qu'à partir du moment où ils sont confirmés ou reconfirmés par écrit, par l'Hotel et par le donneur d'ordre.

Si l'organisateur (agence / interlocuteur) n'est pas aussi le client (hôte, destinataire de la facture), l'organisateur est conjointement responsable avec le client envers le GHOF, en tant que débiteur solidaire.

Lorsque l'hôte effectuant la réservation annonce d'autres clients, il assume la responsabilité pour la totalité du montant de facture en résultant. L'organisateur est responsable des factures non payées par les participants (par ex. minibar, blanchisserie, téléphone, massages, etc.).

2. Délais

Les délais de confirmation engagent les deux parties. A l'expiration du délai d'option, l'Hotel peut disposer de tous les locaux, sauf en cas de confirmation écrite signée par les deux parties.

3. Arrivée et départ

Sauf accord contraire, la chambre est disponible le jour de l'arrivée à partir de 16 h. Le jour du départ, les chambres doivent être libérées au plus tard à 12 h. Passé ce délai, l'Hotel est en droit de facturer 80% du plein tarif de la chambre jusqu'à 18 h, et 100% à partir de 18 h.

4. Nombre de participants lors de manifestations

Le nombre précis de participants n'est généralement connu que peu avant la manifestation. Nous vous prions toutefois de nous communiquer le plus précisément possible le nombre d'hôtes, au plus tard dix jours avant la manifestation. Au moment de la facturation, il ne sera plus possible de prendre en compte un nombre réduit de participants s'il n'a pas été annoncé au plus tard trois jours avant la manifestation.

5. Sélection du menu et des vins et déroulement du programme

Le choix final du menu et des vins doit parvenir au GHOF au plus tard dix jours avant la manifestation. Les commandes ultérieures pourront uniquement être honorées selon accord, et dans la mesure du possible.

Au plus tard 48 heures avant le début de la manifestation, l'organisateur communique au GHOF le déroulement exact du programme (y compris les indications spéciales concernant les productions artistiques, les discours, les pauses, etc.). Le GHOF est uniquement à même de garantir une qualité irréprochable des mets et des boissons (par ex. les pauses café, les repas, etc.) si les participants respectent les délais convenus ou si l'organisateur annonce à temps (au minimum deux heures à l'avance) tout changement.

6. Droit de bouchon

Le GHOF exige un droit de bouchon de CHF 30-45 par bouteille (0.75l) pour les vins, champagnes et autres boissons fournies par le client.

7. Chambres / locaux / installations

Le GHOF se réserve le droit de mettre à disposition du client d'autres locaux pour l'organisation de sa manifestation que ceux initialement mentionnés, pour autant que la mise à disposition d'un autre local soit raisonnablement acceptable pour le client. Cependant le GHOF s'engage à informer de ce changement le client et, le cas échéant, le donneur d'ordre, dans un délai utile.



GSTAADERHOF

ACTIVE & RELAX HOTEL

L'infrastructure ainsi que les installations seront traitées avec le plus grand soin. Les dommages de toute nature ou la perte d'éléments de l'aménagement ou de l'inventaire causés au cours du séjour / au cours de la manifestation sont mise à la charge du client, sans nécessité de preuve.

Les dommages causés par le client ou le donneur d'ordre être doivent immédiatement annoncés aux personnes responsables du GHOF, présentes à ce moment-là.

La mise en place de matériel de décoration ou d'autres objets n'est autorisée qu'avec l'accord formel du GHOF.

Le matériel de décoration doit être conforme dans sa totalité aux prescriptions de la police du feu. Le matériel de décoration fourni par le client doit être emporté au plus tard 48 heures après la manifestation.

Dans la mesure où le GHOF convient avec le donneur d'ordre l'achat d'installations techniques ou autres de tiers, le GHOF agit au nom et pour compte du client. Le donneur d'ordre est responsable du traitement approprié et de la restitution dans les règles, et libère le GHOF de toutes prétentions de tiers.

En cas de pannes ou de défauts aux installations techniques ou non que nous mettons à disposition, nous nous efforçons, dans la mesure du possible, d'y remédier immédiatement. Toutefois, il n'en découle en aucun cas un droit de rétention ou de réduction des paiements.

8. Publicité

Les annonces dans les journaux ou toute autre publicité mentionnant une manifestation se déroulant au GHOF doivent impérativement faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du GHOF.

9. Personnel auxiliaire

Le client ne peut exiger la mise à disposition de personnel auxiliaire à titre gracieux pour le transport et l'installation des décorations, installations techniques et autres objets fournis par le GHOF ou par des tiers.

10. Cas de force majeure

En cas de force majeure (incendie, inondation, etc.), l'Hotel se réserve le droit de se désister de ce contrat.

11. Acomptes / facturation

L'organisateur accepte une facture d'acompte jusqu'à 50% de l'arrangement complet, sauf accord écrit contraire. Le versement anticipé pour les réservations de groupes et de séminaires doit être effectué au plus tard 30 jours avant la manifestation. Pour les groupes, l'organisateur / le client assume avec la facture totale les éventuels soldes d'extras impayés.

Le client est responsable à notre égard du paiement des plats, boissons et autres prestations commandés en plus par les participants.

Nos factures sont payables net dans les dix jours suivant la date de facturation.

12. Annulation de la réservation

Les annulations ne sont acceptées que par écrit.

Nos frais d'annulation

Jusque 5 jours avant l'arrivée: aucun frais

4 – 0 jours avant l'arrivée: 100 % des nuitées

Nos frais d'annulation pendant la haute saison

Jusque 28 jours avant l'arrivée: aucun frais

27 – 0 jours avant l'arrivée: 100 % des nuitées

Ces frais ne s'appliquent pas si la chambre peut être relouée.

Cette règle est également applicable lors d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.

En cas de prestations de tiers (locations, service traiteur, organisation), les conditions de ces derniers s'appliquent, indépendamment de la réglementation du GHOF.

En cas de départ prématuré, nous facturons le prix de la chambre convenu pour la durée restante de votre séjour, dans la mesure où il n'est pas possible de la relouer.



GSTAADERHOF

ACTIVE & RELAX HOTEL

13. Repos nocturne

Le client s'engage à respecter les heures de repos de l'hôtel pendant son séjour. Il doit notamment éviter tout bruit inutile entre 22h00 et 07h00 afin de ne pas perturber le repos des autres clients.

14. Conséquences en cas d'infraction

Si un client nuit considérablement à d'autres clients en raison d'un bruit excessif ou d'un comportement perturbateur et que l'hôtel est contraint, en raison de cela, d'accorder une compensation (par exemple une nuitée gratuite ou une réduction de prix) à un ou plusieurs clients concernés, l'hôtel se réserve le droit de facturer les frais ainsi occasionnés au client perturbateur.

15. Base juridique des demandes de dommages et intérêts

Le client reconnaît que l'hôtel est en droit, conformément à l'art. 97 CO (dommages-intérêts en cas d'inexécution d'un contrat) et à l'art. 41 CO (acte illicite, droit général à des dommages-intérêts), de demander réparation pour les dommages ou les pertes financières subis. Il s'agit notamment de :

- o les frais d'indemnisation d'autres hôtes en raison de la perturbation
- o les frais de nettoyage supplémentaires ou les dommages causés par le comportement de l'hôte
- o les frais liés aux mesures de sécurité ou de police

16. Droit de domicile et exclusion du séjour

L'hôtel se réserve le droit d'expulser immédiatement et sans remboursement du prix de la nuitée les clients qui se font remarquer par des troubles répétés ou graves de la tranquillité.

17. obligation de remplacement de l'hôte

L'hôte est responsable de tous les dommages et frais supplémentaires occasionnés par son comportement. L'hôtel est en droit de prélever les frais occasionnés directement sur la carte de crédit déposée par le client perturbateur ou d'établir une facture correspondante.

18. Divers

L'assurance des objets fournis est l'affaire du client/de l'hôte. L'Hotel décline toute responsabilité pour les objets perdus ou endommagés.

Le GHOF se situant dans une zone résidentielle, les feux d'artifice et les pétards sont interdits dans l'ensemble du périmètre de l'Hotel.

L'obligation de surveillance des enfants incombe aux parents.

Le GHOF décline toute responsabilité en cas d'accident.

Un nombre suffisant de places de stationnement est à votre disposition dans le parking de l'Hotel. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages causés aux véhicules stationnés sur nos places.

Toute modification des prix reste réservée pour la location des salles, des chambres, la restauration et les boissons.

19. Droit applicable / for

Les présentes conditions générales ainsi que les contrats conclus sur cette base sont régis par le droit suisse. L'hôtel peut faire valoir son droit à des dommages et intérêts par voie civile dans le cadre des dispositions légales. Le lieu d'exécution et le for est Saanen..

Hotel Gstaaderhof AG, Gstaad, mars 2025